



## AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ  
par la soussignée, Danièle Tremblay,  
directrice générale et greffière-trésorière par intérim  
de la susdite municipalité

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 février 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 441 chemin Catherine-Delzenne, Domaine « La Seigneurie des Éboulements », sur le lot 5 440 450 du cadastre du Québec.
- **QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM142-2023** consiste à :
  - a) **Autoriser l'implantation d'une résidence avec une marge avant de 6 mètres plutôt que 9 m minimum, tel que prescrit par l'article 7.1 de l'annexe 6, « Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Seigneurie des Éboulements, phase I-II-III » du règlement de zonage 117-11 de la municipalité.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

### **Procédures d'objections à la dérogation :**

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante [dtremblay@leseboulements.com](mailto:dtremblay@leseboulements.com) au plus tard le 6 février 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 6 février 2023.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 23<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

DANIÈLE TREMBLAY  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim